



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 245 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2014245-0001 - Arrêté portant délégation de signature à M. Alexandre
RIZZON directeur adjoint de cabinet

1



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014245-0001

**signé par
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

le 02 Septembre 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature à M.
Alexandre RIZZON directeur adjoint de
cabinet



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des politiques
publiques

Bureau des affaires
départementales et du
suivi de l'action de
l'État

**Arrêté portant délégation de signature à
M. Alexandre RIZZON
directeur adjoint de cabinet**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de la sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2008 nommant Mme Anne-Marie LEROY, en qualité de chef du bureau des affaires signalées et des décorations au cabinet de la préfecture du Nord, à compter du 1^{er} septembre 2008 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2010 nommant M. Bernard CHABIERSKI, en qualité de chef du bureau des visites officielles, du protocole et de l'événementiel au cabinet de la préfecture du Nord, à compter du 1^{er} mars 2010 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2011 portant mutation, nomination et détachement de M. Benoît SILVESTRE, attaché principal d'administration de l'État en qualité de directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACEDPC) à la préfecture du Nord, à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2011 nommant Mme Astrid TOMBEUX en qualité de chef du service régional de communication interministérielle de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011 nommant M. Christophe COUSIN en qualité de chef du bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2014 désignant et donnant délégation de signature à M. Guillaume THIRARD chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2014 nommant M. Alexandre RIZZON, directeur adjoint du cabinet de M. le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, à compter du 1er septembre 2014 ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Alexandre RIZZON, attaché principal d'administration de l'État, directeur adjoint de cabinet du préfet du Nord, pour les décisions, documents administratifs, demandes d'enquête, pièces comptables, procès-verbaux, correspondances courantes et copies relatifs aux matières relevant des services du cabinet suivants :

- Service régional de communication interministérielle de l'État (relations presse, communication interministérielle, internet et audiovisuel) ;
- Bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure (mise en œuvre des politiques de sécurité et de prévention, suivi des dispositifs territoriaux de sécurité et de lutte contre la délinquance, suivi de l'évolution de la délinquance, des affaires administratives...) ;
- Bureau des affaires signalées et des décorations (traitement des interventions, instruction des dossiers de distinctions honorifiques, organisation des élections, suivi de dossiers ponctuels) ;
- Bureau des visites officielles, du protocole et de l'événementiel (préparation et suivi des visites officielles, des cérémonies patriotiques, gestion du pool chauffeurs) ;
- Service interministériel régional des affaires civiles et économiques, de défense et de la protection civile.

à l'exclusion des correspondances à caractère sensible.

Article 2 : En cas d'absence du directeur de cabinet, délégation de signature est également donnée à M. Alexandre RIZZON pour engager les dépenses liées au fonctionnement des services du cabinet.

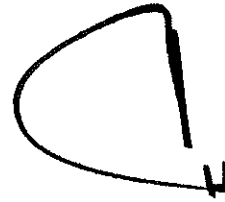
Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre RIZZON, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 - tirets 1 à 4 - du présent arrêté sera exercée par M. Christophe COUSIN, chef du bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure et par M. Benoit SILVESTRE, directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques, de défense et de la protection civile pour l'article 1 - tiret 5.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Alexandre RIZZON et de M. Christophe COUSIN, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée, à l'exception de l'engagement des dépenses liées au fonctionnement des services du Cabinet et chacun dans leurs domaines de compétences, par :

- Mme Anne-Marie LEROY, chef du bureau des affaires signalées et décorations ;
- Mme Astrid TOMBEUX, chef du service régional de la communication interministérielle de l'État ;
- M. Bernard CHABIERSKI, chef du bureau des visites officielles, du protocole et de l'événementiel ;
- M. Benoit SILVESTRE, directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques, de défense et de la protection civile.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord par intérim et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 02 septembre 2014

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a small hook at the bottom right.

Jean-François CORDET